

Evaluation qualitative de la contribution du dispositif MCAE- GIEE à la transition agroécologique

Etude financée par le CASDAR

Programme 775 développement et transfert en agriculture

AgroParisTech
Talents d'une planète soutenable

INRAE

université
PARIS-SACLAY

François Léger, Julien LOISEL
UMR SADAPT Inrae - AgroParisTech

Mai 2022

Le GIEE, une mesure phare de la Loi d'Avenir de 2014...

Selon les termes de la loi,

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs et, le cas échéant, d'autres partenaires qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, et à ce titre reconnus par l'Etat¹.

La volonté du législateur est d'appuyer l'innovation ascendante, portée par les agriculteurs eux-mêmes, pour réaliser l'ambition de la triple performance économique, environnementale et sociale

¹ IT n°2014-930 du 25/11/2014 ; <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=38970>

Le GIEE : deux objectifs complémentaires

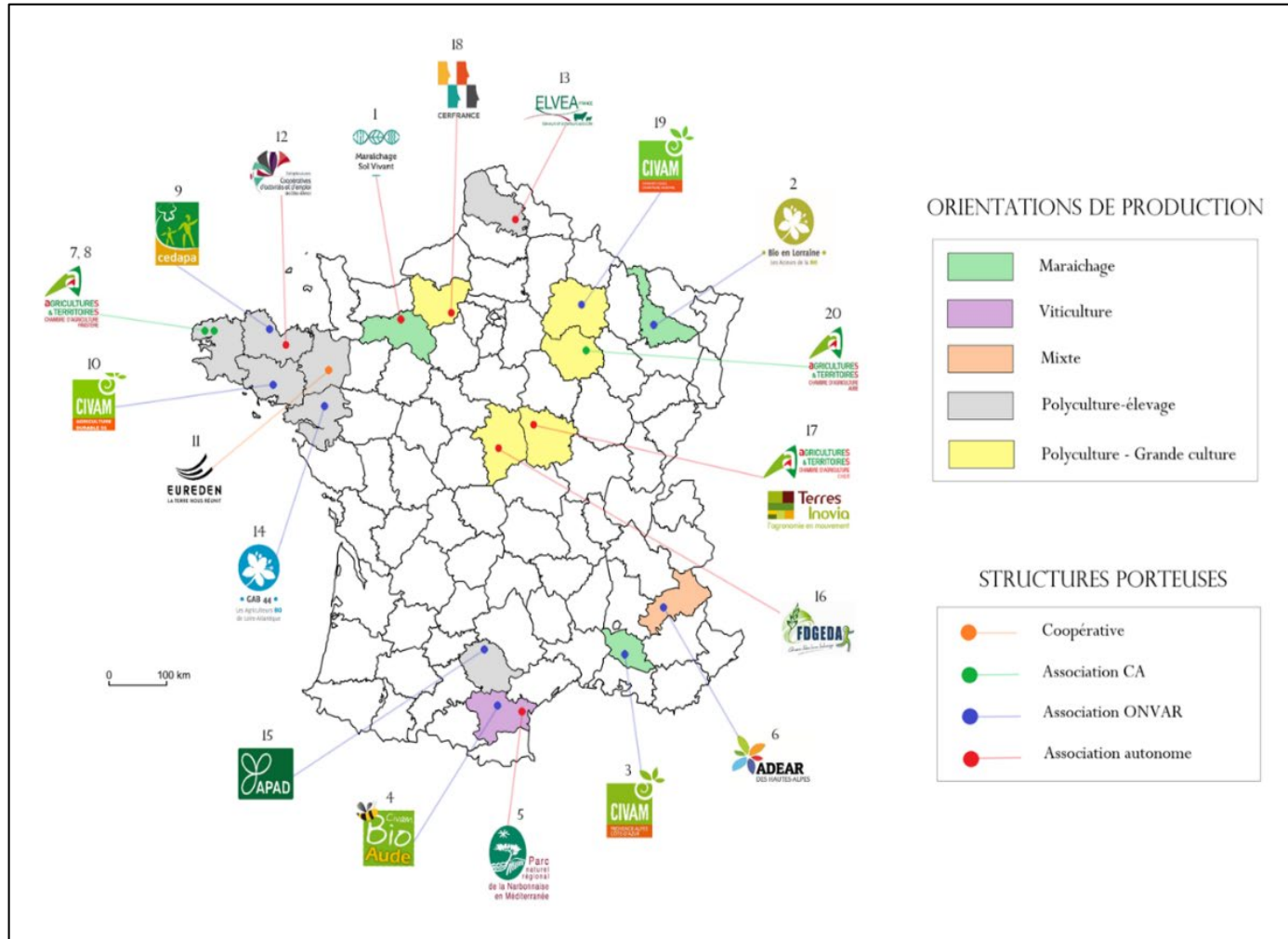
Un renouveau de l'agriculture
de groupe et d'un
"développement par la base"
réunissant des "pionniers"
dans la transition
agroécologique

Des lieux de production de
connaissances généralisables,
"nouveaux laboratoires"
où s'inventent de nouvelles
méthodes de production et de
nouveaux savoirs

Cinq interrogations

- **L'organisation collective promue par le dispositif GIEE-MCAE permet-elle de trouver des solutions à certains des problèmes auxquels sont confrontés les adhérents agriculteurs, et sous quelles conditions ?**
- **Quelles sont les plus-values apportées par la labellisation GIEE, au-delà des soutiens financiers pour l'animation que celle-ci peut faciliter ?**
- **Le dispositif GIEE apporte-t-il une plus-value par rapport aux dispositifs de soutien à l'agriculture de groupe préexistants ?**
- **Quels sont les effets de l'action d'un groupe GIEE au-delà du groupe ?**
 - **Les initiatives et les actions soutenues par le dispositif GIEE font-elles avancer concrètement la réflexion politique globale sur les principes et les pratiques de la transition agro-écologique ?**

Une étude qualitative de 20 GIEE “exemplaires et expérimentés”



- **20 groupes** choisis en accord avec le comité de pilotage dans différentes régions, différentes orientations de production, différentes intégrations institutionnelles
- **154 entretiens** semi-directifs (59 agriculteurs, 30 animateurs, 46 partenaires, 9 référents DRAAF, 10 référents CRA), essentiellement réalisés à distance (COVID) de mars 2020 à janvier 2021
- Une analyse fouillée des discours recueillis

***Des réponses aux questions
témoignant de “ ce que font les GIE
quand ils fonctionnent”.***

Bénéfices pour les participants

Les agriculteurs sont satisfaits des résultats obtenus, qui répondaient à leurs attentes. La plus grande satisfaction manifestée concerne la façon dont ces résultats ont été obtenus : essais définis et analysés ensemble, discussions et échanges, interventions extérieures répondant à leurs interrogations.

La dynamique d'apprentissage et de production de savoirs du groupe constitue pour eux le résultat le plus marquant, parce qu'elle leur permet **de retrouver une capacité et une autonomie de réflexion et de décision**, de redevenir maîtres et sujets de leur destin.

La probabilité de succès d'un GIEE est fortement liée au fait que le groupe procède d'une démarche collective préalable, pas nécessairement inscrite dans une longue durée, concernant au moins un "noyau dur" de ses membres, où s'étaient progressivement définis des objectifs communs et une vision partagée des façons de les atteindre.

Plus-values de la labellisation pour le groupe

Tous nos interlocuteurs ont insisté sur le caractère indispensable de la fonction d'animation dans un collectif apprenant, structuré par une volonté commune de définition de solutions répondant à des problèmes d'ordre systémique. **Le fait que le dispositif permette d'accéder à des financements de l'animation est incontestablement une raison majeure de constitution des groupes.**

L'accès privilégié à des aides ou des subventions est aussi un facteur décisif

En obligeant un collectif volontaire, préexistant ou non, à s'inscrire dans une **démarche de projet**, il lui permet de structurer, de planifier et de s'approprier pleinement ses attentes et ses actions.

La fierté que procure une **reconnaissance officielle** par le label contribue à renforcer la cohésion du groupe et ainsi sa capacité à atteindre ses objectifs.

Cette reconnaissance permet de **crédibiliser des démarches pionnières**, qui étaient jusque-là sinon dénigrées en tout cas sous-estimées ou marginalisées dans le dispositif général de développement.

Plus-value par rapport aux dispositifs de soutien à l'agriculture de groupe préexistants

Pour des collectifs encore informels, le GIEE est une opportunité pour structurer leur démarche.

Le GIEE convient bien à la conduite d'actions considérées comme prioritaires par le groupe et dont il peut définir et conduire par et pour lui-même les modalités de réalisation. En ce sens, il apparaît potentiellement plus pertinent et efficace pour aller dans le sens d'une transition vers des systèmes plus attentifs à leurs effets environnementaux que d'autres, comme DEPHY ou 30000, qui fixent une ambition à laquelle les groupes doivent se plier.

Les coûts de transaction n'ont rien de comparable avec ceux qu'impliquent des appels à projet multi-partenariaux où les groupes de base risquent de ne pas pouvoir affirmer pleinement leurs attentes.

Le ciblage du dispositif sur les « groupes de base » et la grande souplesse qu'il leur offre, tant dans la définition de leurs objectifs que des modalités de réalisation de ces objectifs est sans conteste sa principale plus-value.

Effets de l'action d'un groupe GIEE au-delà du groupe

Les groupes sont autocentrés : **les connaissances produites leur permettent de répondre aux attentes concrètes de chacun et n'ont pas de prétention à une quelconque universalité.**

Les connaissances sortent du groupe d'abord par contact avec d'autres agriculteurs qui considèrent leur être suffisamment "similaires" : **L'apprentissage par-dessus la haie (réelle ou virtuelle) demeure une forme essentielle de transmission des savoirs pratiques produits.**

S'ouvrir à un public plus large impose de procéder à un **processus d'extraction de « ce qui vaut »** au-delà des situations où ces savoirs ont été produits. Une telle tâche est difficile et complexe et impose une capacité réflexive généralement **hors de portée des groupes.**

Des initiatives qui font avancer la réflexion politique sur les principes et les pratiques de la transition agro-écologique ?

Les interprétations de l'agroécologie des GIEE étudiés s'organisent selon un gradient qui va de « *produire au moins autant sinon plus, en réduisant l'impact environnemental* » à « *donner la priorité à la pérennité des services écosystémiques indispensables à la production aujourd'hui et demain* »,

Cette diversité d'interprétation marque des **étapes dans un processus** où l'arbitrage entre dimensions économiques, écologiques et sociales passerait d'un état d'abord dicté par la primauté à l'économie sous réserve du respect de seuils minimaux sur les autres dimensions à des états où les priorités entre ces dimensions s'équilibreraient progressivement.

Nous retrouvons ainsi dans nos groupes la même diversité et la **même organisation de la diversité des acceptations que dans les débats scientifiques ou institutionnels.**

Les GIEE, en éclairant concrètement les débats sur les différentes formes que peut prendre l'agroécologie, peuvent conduire à des choix politiques mieux fondés, pouvant être déclinés en politiques publiques plus pertinentes et cohérentes.

Le GIEE, outil de production de l'agriculture de groupe : quelques recommandations

- a) Du point de vue de sa fonction de promotion de l'agriculture de groupe, **il existe un réel intérêt à prolonger l'existence de ce dispositif.**
- b) Il serait sans doute judicieux de **mettre en place un dispositif de labellisation en deux temps**, phase d'émergence dédiée à la construction du projet ; phase d'exécution de celui-ci.
- c) Il serait certainement plus efficace de **regrouper la procédure de labellisation et la procédure de demande de financement d'accompagnement.**
- d) Les **critères et les procédures de sélection des projets devraient sensiblement être modifiées.**
 - i. *Les trois premiers critères d'évaluation – objectif de performance économique ; de performance environnementale ; de performance sociale - semblent suffisants,*
 - ii. *La demande doit identifier plus clairement les origines du collectif demandeur, ce qui réunit ses membres et la plus-value qu'ils espèrent par le fait d'être en groupe, les modes d'action collective qu'ils entendent mettre en œuvre.*
 - iii. *L'audition directe, même courte de deux ou trois agriculteurs du groupe serait beaucoup plus sûre pour arriver à valider la « réalité de collectif » du groupe.*

GIEE et connaissances génériques quelques recommandations

Suite à notre évaluation, notre avis est beaucoup plus partagé sur la fonction de production de références des groupes GIEE.

Pour que le dispositif GIEE puisse passer du statut de producteur de témoignages à celui de producteurs de connaissances, **deux voies** semblent pouvoir s'offrir, pas forcément incompatibles.

- 1) **Relancer un effort méthodologique sérieux sur la question de la production de connaissances génériques de nature systémique, déléguer cette mission de « généricisation » des savoirs et des savoir-faire agroécologiques à des agents des structures de développement, ONVAR, chambres, instituts techniques spécifiquement formés et dédiés à cette fin et rémunérés à hauteur de leurs compétences***
- 2) **Accepter la logique du récit, mais en travaillant sur ce que doit être ce récit : pas seulement la narration des résultats auxquels un groupe est parvenu, mais aussi celle du cheminement par lequel il est passé, les étapes, les retours en arrière, les avancées, les échecs et les réussites.***